

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF
CONTROLE D'UN SYSTEME D'ASSAINISSEMENT
AUTONOME DANS LE CADRE D'UNE VENTE IMMOBILIERE



Formulaire à retourner à : **Haut-Bugey Agglomération - Service Public d'Assainissement Non Collectif**
57 Rue René Nicod • CS 80502 – 01117 OYONNAX Cedex
Tél : 04 74 12 12 75 / Courriel : spanc@hautbugey-agglomeration.fr

Un technicien du SPANC vous contactera par téléphone pour fixer la date de la visite

COORDONNEES DU PROPRIETAIRE

Nom, Prénom :
Adresse :
Téléphone : Mail :

LIEU DU DIAGNOSTIC

Adresse :
Références cadastrales (section et numéro de parcelle) :

SUIVI DE LA VENTE IMMOBILIERE

Personne à contacter pour fixer le rendez-vous (si différente du propriétaire)
Nom, Prénom : Téléphone :
.....

LE COMPTE-RENDU DU DIAGNOSTIC EST A ENVOYER A :

Nom, Prénom :
Mail :
Adresse :

FACTURATION :

Propriétaire Notaire Agence immobilière

Nom, Prénom :
Adresse :

- ✓ J'ai pris note qu'en cas de visite nécessaire (dernier contrôle datant de plus de 3 ans) : (1) ma présence ou celle d'une personne me représentant est exigée ; (2) que tous les regards de visite et/ou de contrôle devront être **accessibles et dégagés** ; (3) que tous les **justificatifs et documents** existants relatifs à l'installation (étude de sol, plans, factures d'entretien, ...) seront présentés au contrôleur.
- ✓ **Je suis informé(e) que le contrôle de mon système d'assainissement non collectif dans le cadre d'une vente est facturé à hauteur de 165 € TTC**, conformément à la délibération du Conseil Communautaire en date du 14 décembre 2023.

Fait à, le/...../.....

Signature
« Lu et approuvé »